

# FRONTIÈRES

APPEL DE PROPOSITIONS D'ARTICLES ET DE MANUSCRITS

## **Le corps des morts dans la vie du droit**

### ***Direction du numéro :***

Mariève Lacroix, Professeure titulaire et avocate, Section de droit civil, Université d'Ottawa, Canada  
et  
Alicia Mâzouz, Maîtresse de conférences en droit privé, Institut catholique de Lille-Campus d'Issy-les-Moulineaux, France

### **Modalités de soumission**

La proposition indiquera : noms, affiliations et adresse courriel des autrices/auteurs, titre, **résumé de 300 mots avec bibliographie.**

La proposition doit être envoyée simultanément à [Marieve.Lacroix@uottawa.ca](mailto:Marieve.Lacroix@uottawa.ca), [alicia.mazouz@gmail.com](mailto:alicia.mazouz@gmail.com) et [frontieres@uqam.ca](mailto:frontieres@uqam.ca) **avant le 15 octobre 2024.**

## CALENDRIER

Soumission des propositions	15 octobre 2024
Acceptation ou refus des propositions	Novembre 2024
Soumission des manuscrits (environ 6000 mots) selon le <u>protocole de rédaction de la revue <i>Frontières</i></u>	Avril 2025
Fin du processus d'évaluation par les pairs et communication de la décision de la rédaction aux autrices et aux auteurs	Juillet 2025
Dépôt des versions finales des manuscrits retenus	Octobre 2025
Publication de la revue en ligne	Décembre 2025

## ARGUMENTAIRE

*Quelle dangereuse inclination que  
de se pencher sur le devenir des cadavres.*  
Bruno Py, 2010, p. 11.

Si la mort est une échéance que l'être humain attend dans la crainte et le tremblement, il se donne par la réflexion rationnelle l'occasion d'en atténuer l'angoisse. Parmi les différentes disciplines qui se sont prêtées à l'exercice – la philosophie, l'histoire, l'anthropologie, la littérature... – le droit s'est taillé dans nos sociétés modernes une place de choix. C'est lui qui vient « dédramatiser la mort », annonçait déjà Bertrand Calais (1985, no 1), qui place la dépouille dans l'espace, concret, du juridique.

Confrontés à la finitude de leur condition, certains êtres humains visent l'éternité, mais les périls de cette quête sont nombreux tant les aspirations de chacun et chacune peuvent différer. La condition juridique de la dépouille humaine cristallise un certain nombre d'incertitudes relatives à celles-ci. Les corps des morts se trouvent souvent au centre d'un tiraillement entre la volonté de la personne qui a été et la nécessité de préserver les vivants d'une présence devenue pesante. Les rapports entre les vivants et les morts s'éclairent alors de la lumière d'une approche transdisciplinaire, conviant notamment l'anthropologie, l'art, l'éthique, l'histoire, l'intelligence artificielle, la philosophie et la sociologie, afin d'assurer à la pensée juridique une mise en contexte indispensable. Le temps et les sociétés offrent en effet des disparités fascinantes susceptibles de nourrir la réflexion juridique. Les différentes conceptions de la mort et les rites funéraires qui prévalent dans les mondes doivent être sondés, notamment eu égard aux us et croyances autochtones.

C'est avec la richesse de ces regards que peut être analysée la place des volontés posthumes exprimées du vivant. Relevant du droit successoral, elles portent notamment sur le mode de disposition du corps, les funérailles, le don du corps ou le prélèvement d'organes ou de tissus, ainsi que l'autopsie. La question de l'exhumation peut être envisagée plus particulièrement. La jurisprudence relative aux exhumations permet en effet d'explorer comment la dignité et l'autonomie s'articulent après la mort. Si le droit tend à respecter la dignité des défunts en protégeant leurs sépultures et en assurant la pérennité des inhumations, il assure également le respect de l'autonomie corporelle après la mort en permettant les interventions dans les cimetières qui visent à assurer le respect des dernières volontés.

Par ailleurs, le cadre normatif dans lequel ces volontés s'expriment commande une étude plus approfondie. Deux lois québécoises prévalent dans le panorama normatif québécois. Adoptée en 1987, la Loi sur les arrangements de services funéraires et de sépulture (RRQ, c. A-23.001) établit des modalités impératives essentielles pour la protection des consommateurs; on lui doit le succès et la popularité des arrangements préalables au Québec. Elle connaît par la suite une réforme importante, en 2018, par l'introduction du Registre des contrats d'arrangements funéraires préalables. Bien que l'on puisse se féliciter de cet ajout, certains effets déléteres des contrats d'adhésion peuvent être relevés à l'issue d'une enquête menée auprès de consommateurs et de représentants de coopératives funéraires. Il importe d'en saisir la portée et l'ampleur.

En outre, depuis 2019, la Loi sur les activités funéraires (RRQ, c. A-5.02) édicte que « la manipulation et la disposition d'un cadavre ou de cendres humaines doivent être faites de manière à assurer le respect de la dignité de la personne décédée » (art. 4). De plus, le législateur québécois prévoit que « [n]ul ne peut disperser des cendres humaines à un endroit où elles pourraient constituer une nuisance ou d'une manière qui ne respecte pas la dignité de la personne décédée » (art. 71). Quelle est donc la condition juridique de la dépouille humaine? Quel(s) droit(s) à reconnaître à celle-ci, le cas échéant? Plus particulièrement, à quoi correspondent les cendres en droit? La réponse apportée peut diverger selon les pays sondés. Il est impératif de procéder à une analyse transversale en droit des biens et des personnes, mais également en droit public et en droit municipal lorsque l'État doit régir la situation, dans le respect des normes sociales de protection de la santé publique et de l'environnement.

Et si les enjeux de santé publique ont longtemps guidé et guident encore l'encadrement de la destinée du corps après la mort, il apparaît essentiel de repenser aujourd'hui les liens qui unissent les défunts et l'environnement. La question écologique pourra conduire à examiner les modes de sépulture qui peuvent s'offrir aux personnes soucieuses de la survie de la planète après leur propre mort. Des procédés tels que l'humusation doivent, en ce sens, faire l'objet d'une réflexion nécessairement transdisciplinaire pour envisager leur éventuelle reconnaissance par le droit.

Au-delà de l'expression de la volonté et de son encadrement, il importe également de conférer une place importante à la question de la dignité telle qu'elle s'applique sur le corps après la mort de la personne. Plus particulièrement, comment le droit réagit-il quand l'indignité côtoie la mort? Il convient d'analyser comment les comportements indignes sont sanctionnés par le droit. C'est principalement l'indignité à l'égard du défunt, alors qu'il était vivant, ou à l'égard de ses restes, maintenant qu'il est décédé, qu'il faut explorer. Dès lors, l'exposition des corps dans des musées ou dans des expositions publiques, à l'instar de l'exposition « Our Body, à corps ouverts », ne conduisent-elles pas à inviter le droit en ces lieux pour interroger les frontières du permis et de l'interdit? La résistance au temps qu'offrent ces corps « plastinés » aux yeux des visiteurs et visiteuses pourra aussi être mise en parallèle avec la question de l'immortalité à laquelle aspire la personne par le biais de la survie des attributs de sa personnalité, comme une forme d'« immortalité artificielle ».

Mais la personne décédée peut également subir, dans la mort, les conséquences de son comportement indigne ou criminel. Cette analyse, qui guidera la réflexion à partir du droit civil, peut conduire à explorer les rives du droit pénal (infractions pénales liées à l'outrage, l'indécence ou l'indignité envers un cadavre humain ou des restes humains) et celles du droit comparé (indignité selon la Cour européenne des droits de l'homme). Finalement, l'indignité peut-elle marquer les corps au point de conduire à refuser une sépulture aux criminels de guerre ou aux terroristes?

## RÉFÉRENCES

- Arbour, M.-È. et Lacroix, M. (2009-2010). Le statut juridique du corps humain ou l'oscillation entre l'objet et le sujet de droit. *Revue de droit. Université de Sherbrooke*, 40(1-2), 231-268
- Baudouin Jean-Louis et Blondeau, Danielle, *Éthique de la mort et droit à la mort*, Paris, P.U.F., 1993.
- Bousquet, M.-P. (2018). « Repose en paix » : pour le respect des droits des Anicinabek dans leurs rituels funéraires. *Frontières*, 29(1). <https://www.erudit.org/fr/revues/fr/2018-v29-n2-fr03541/1044166ar/>
- Bras Miranda, G. (2007). La protection posthume des droits de la personnalité. *Les Cahiers de propriété intellectuelle*, 19(3), 795-821.
- Bras Miranda, G. (2018). Les fantômes ont-ils des droits? Dans Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec (dir.). *Regards croisés sur le droit privé* (p. 83-98). Yvon Blais.
- Calais, B. (1985). La mort et le droit. *Receuil Dalloz*, 13, chron.14.
- Carayon, L. (2021). La Terreur et la mort. Funérailles de terroristes islamistes en France : entre principe juridique d'égalité et pratiques d'exclusion. *Cultures & Conflits*, 121, 35-50.
- Carayon, L. (2016). La catégorisation des corps : étude sur l'humain avant la naissance et après la mort. Université Panthéon-Sorbonne – Paris I.
- Cohen, K. (1973). *Metamorphosis of a Death Symbol: The Transi Tomb in the Late Middle Ages and the Renaissance*. University of California Press.
- Commission de réforme du droit du Canada. (1979). *Les critères de détermination de la mort. Rapport n° 23*, Gouvernement du Canada.
- Comolli, J.-L. (2016). *Daech, le cinéma et la mort*. Verdier.
- Cornu, M. (2009). Le corps humain au musée, de la personne à la chose? *Recueil Dalloz*, 28, 1907-1914.
- Cruz Lichet, V. de la (2013). Image de la mort et la mort en images. *Amerika*, 9. <https://doi.org/10.4000/amerika.4228>
- Cueto, R. (2005). Ars Morendiu.brève Historia de la Repreentacion de la Muerte en el Cine. Dans V. Dominguez (dir.). *Tabu : la Sombra de la prohibido y Contaminente* (p. 25-52), Universidad de Oviedo.
- Cumyn, M. (2022). Les mentions exigées par la loi protègent-elles les consommateurs? Le cas du contrat d'arrangements préalables de services funéraires. *Les Cahiers de droit*, 63(3), 595-641.
- Debray, R. (1992). *Vie et mort de l'image*, Gallimard.
- Déchaux, J.-H. (2000). L'intimisation de la mort. *Ethnologie française*, 30(1), 153-162.
- Deleury, É. (1976). Naissance et mort de la personne humaine ou les confrontations de la médecine et du droit. *Les Cahiers de droit*, 17(2), 265-316.
- Desmet, M. (2015). Cadavres féminins et fictions policières contemporaines. Du corps symbolisé au corps supplicié. *Socio-anthropologie*, 31, 87-98.
- Desmet, M. (2016). Ces morts qui ne sont jamais oubliés : retour et survivance dans les séries télévisées contemporaines. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 12(1), 41-72.

- Devictor, A. (2011). Du cadavre au martyr. La représentation de la mort des combattants dans la presse iranienne lors de la guerre Iran-Irak (1980-1988). *Questions de communication*, 20, 19-48.
- Dierkens, R. (1966). *Les droits sur le corps et le cadavre de l'homme*, Masson.
- Donneaud, A. (2011). Rêves d'apocalypse : place et fonction des récits eschatologiques dans le cinéma contemporain. *Études sur la mort*, 139(1), 103-117.
- Dubey, G. (2015). La mort transfigurée dans les mangas animés d'Isao Takahata. *Socio-anthropologie*, 31, 37-47.
- Ernst, A. et T. GOLYKH (réal.) (2020). *Finding Jack*, Magic City Film.
- Freud, S. (2012 [1915]). *Notre relation à la mort*, Payot / Rivages.
- Gailliard, A. (2023). *Petit lexique de droit funéraire*. Dalloz.
- Gorin, V. (2011). « Le martyr des innocents » : mises en scène visuelles et discursives de la mort de masse dans les crises humanitaires (1967-1994). *Questions de communication*, 20, 105-134.
- Goulet, J. (1993). Le requiem des choses sacrées. Un commentaire sur la disparition des choses sacrées au Code civil du Québec. Dans E. Caparros (dir.), *Mélanges Germain Brière* (p. 383-396). Wilson & Lafleur.
- Habib, A. (2002). L'épreuve de la mort au cinéma. *Hors champ*. <https://horschamp.qc.ca/article/lpreuve-de-la-mort-au-cinema-i>
- Hanus, M. (1999). Au passage de l'an 2000, les représentations de la mort aux XXème et XXIème siècles. La fin et les fins du monde. *Études sur la mort*, 117, 5-16.
- Haudot, J. (2009). Bande dessinée et témoignage : la mise en récit de la Shoah. *Hermès, La Revue*, 54(2), 155-160.
- Héleine, F. (1975). *Le dogme de l'intangibilité du corps humain et ses atteintes normalisées dans le droit des obligations du Québec contemporain*. Université de Montréal.
- Hervé, C., Stanton-Jean, M. et Stoekle H.-C. (dir.) (2023). *La vie, le corps et la mort. Réflexions juridiques et éthiques*, Dalloz.
- Heugas, A. C. (2021). Protecting image rights in the face of digitalization: A United States and European analysis. *Journal of World Intellectual Property*, 24(5-6), 344-367.
- Hicks, J. (2012). *First Films of the Holocaust: Soviet Cinema and the Genocide of the Jews, 1938-1946*. University of Pittsburgh Press.
- Hirsch, M. (2012). *The Generation of Post-Memory*, Harper Collins.
- Jankélévitch, V. (1977). *La mort*, Flammarion.
- Jamin, A. (2014). Des rêves filmés au ralenti. Notes sur les pouvoirs oniriques d'une figure cinématographique. *Ligeia*, 129-132, 80-90.
- Jones, A., Bennett, R. et Cross, S. (2015). Keepin' it real? Life, death, and holograms on the live music stage. Dans A. Jones et R. Bennett (dir.), *The Digital Evolution of Live Music* (123-138). <https://www.sciencedirect.com/book/9780081000670/the-digital-evolution-of-live-music>
- Julier-Costes, M. (2011). Le paradigme du déni social de la mort à l'épreuve des séries télévisées. Mise en scène et mise en sens de la mort. *Études sur la mort*, 139(1), 145-163.
- Johnson, P. C. (2019). Photographie, esprit, photographie spirite. *Archives de sciences sociales des religions*, 187, 103-126.

- Kaës, R. (2009). La transmission de la vie psychique et les contradictions de la modernité. Dans M. Sassolas (dir.), *Transmissions et soins psychiques* (23-35). Érès.
- Kim, J. et Cho, Y. (réal.) (2020). *Meeting You* [série documentaire]. <https://program.imbc.com/meetyou>
- Lacroix, M. et Clouet, J. (2010). De l'« être » vers l'« avoir été » : muabilité du corps humain au moment du décès. *Lex Electronica*, 15(2). <https://www.lex-electronica.org/articles/vol15/num2/de-l-etre-vers-l-avoir-ete-muabilite-du-corps-humain-au-moment-du-deces/>
- Lacroix, M. et Torres Ceyte, J. (2016). Requiem pour un cadavre. *McGill Law Journal*, 62(2). <https://lawjournal.mcgill.ca/article/requiem-pour-un-cadavre/>
- Lacroix, M. et Torres Ceyte, J. (2019). Les rites funéraires et les obligations juridiques à l'endroit des morts en droit privé québécois. Dans J.-F. Boudet (dir.). *Les rites et usages funéraires : essais d'anthropologie juridique* (p. 93-102), Presses universitaires de France.
- Lacroix, M. (2018). La dignité humaine au théâtre des ombres. *Cahiers Jean Moulin*, 4. <https://doi.org/10.4000/cjm.577>
- Lacroix, M. (2022). Le cadavre et sa protection juridique : la situation au Québec. Dans J.-P. Beauthier (dir.). *Traité de médecine légale et criminalistique* [3<sup>e</sup> éd.], De Boeck.
- Lacroix, M. (2020). Un cadavre « juridiquement » exquis : sujet de droit ou objet de respect? Dans A. Deveault et M. Lessard (dir.). *Mourir au 21<sup>e</sup> siècle : entre corporalités et technologies* (p. 9-28), Cowansville, Éditions Yvon Blais.
- Lacroix, M., Mâzouz, A. et Menes-Redorat, V. (dir.). (2017). *Dialogues entre la mort et le droit*. Éditions Yvon Blais.
- Launay, S. (2010). Cinéma et politique colombiens : l'évanescence de la mort. *Raisons politiques*, 3(39), 63-77.
- LeBel, S. (1980). Les obligations de la société envers le défunt. *Revue du notariat*, 82, 281-289.
- Lessard, M. (2021). Remuer ciel et terre : la dignité et l'autonomie après la mort au regard de l'exhumation. *McGill Law Journal*, 66(4). <https://lawjournal.mcgill.ca/article/remuer-ciel-et-terre-la-dignite-et-lautonomie-apres-la-mort-au-regard-de-lexhumation/>
- Lin, S. L.-C. (2007). *Representing Atrocity in Taiwan: The 2/28 Incident and White Terror in Fiction and Film*. Columbia University Press.
- Louwagie F. et Weyssow, D. (2011). La bande dessinée dans l'orbe des guerres et des génocides du XX<sup>e</sup> siècle. *Témoigner*, 109.
- Mayrand, A. (1975). *L'inviolabilité de la personne humaine*. Wilson & Lafleur.
- Mâzouz, A. (2016, 19 avril). L'image de la mort et le regard des vivants : l'interdiction de publication de la photographie d'Ilan Halimi aux mains de ses ravisseurs est conforme à l'article 10 de la *Convention européenne des droits de l'homme*. *Gazette du Palais*, 15.
- Mâzouz, A. (2020). *Le prix du corps humain*. L'Harmattan.
- Mondor, S. (1911). *Étude sur le culte des morts chez les anciens et les peuples modernes et les cimetières catholiques de Montréal depuis la fondation de la colonie* [3<sup>e</sup> éd.], Imprimerie du Messager.
- Morag, R. (2020). *Perpetrator Cinema: Confronting Genocide in Cambodian Documentary*, Columbia University Press.
- Morel, G. (2010). Deuil, mélancolie et catastrophe au cinéma. *Savoirs et cliniques*, 1(12), 38-47.

- Morin, C. (2014). Les funérailles. Réflexions sur les conséquences du passage d'une responsabilité familiale vers une obligation successorale. *La Revue juridique Thémis de l'Université de Montréal*, 48, 735-764.
- Morin, E. (1970 [1951]). *L'homme et la mort*, Éditions du Seuil.
- Négri, V. (2022). Le droit confronté aux reliques. Dans Y. Ardagna et A. Chaillou (dir.). *Les restes humains. Législation, intérêt scientifique et enjeu éthique des ensembles anthropobiologiques* (p. 147-153). Presses universitaires de Provence, 2022.
- Nouailhat, R. (2015). La fin de l'histoire, ou l'imaginaire de la mort en BD. *Socio-anthropologie*, 31, 23-35.
- Öhman, C. et Floridi, L. (2017). The political economy of death in the age of information: A critical approach to the digital afterlife industry. *Minds & Machines*, 27, 639-662.
- Özdemir, V., Springer, S., Yildirim, A., Biçer, Ş., Kendirci, A., Şardaş, S., Kiliç, H., Hekim, N., Kunej, T., Yalçın Arga, K., Dzobo, K., Wang, W., Geanta, M., Brand, A., et Bayram, M. (2021). Thanatechnology and the living dead: New concepts in digital transformation and human-computer interaction. *OMICS: A Journal of Integrative Biology*, 25(7), 401-407.
- Panh, R. (réal.) (2013). *L'Image manquante*, Catherine Dussart Production / Bophana Production.
- Panowsky, E. (1964). *Tombs Sculpture*. Harry N. Abrams.
- Peysson-Seiss, A. (2019). Dans la marge de la BD : génocide et résilience. *Nouvelles Études Francophones*, 34(1), 68-80.
- Pigeaud, R. (2017). L'homme préhistorique et la mort. *Comptes Rendus Palevol*, 16(2), 167-174.
- Py, B. (dir.). (2010). *La mort et le droit*, Presses Universitaires de Nancy.
- Quesne, A. (2002). La pandémie de covid-19 et la mort : enjeux juridiques et éthiques du traitement des cadavres durant l'état d'urgence sanitaire. Dans C. Senik (dir.). *Pandémies. Nos sociétés à l'épreuve* (p. 139-152). La Découverte.
- Ralph, M., Jesús, A. B. et Palmié, S. (2017). Saint Tupac. *Transforming Anthropology*, 25(2), 90-102.
- Raimbault, P. (2005), Le corps humains après la mort. Quand les juristes jouent au « cadavre exquis ». *Droit & Société*, 3(61), 817-844.
- Reiter, E. H. (2008). Rethinking civil-law taxonomy: Persons, things, and the problem of Domat's monster, *Law Center Journal of Civil Law Studies*, 1, 189-214.
- Robin Azevedo, V. (dir.). (2020). *[Im]matérialités de la mort*. CNRS.
- Rosset, C. (2012). *L'invisible*, Éditions de Minuit.
- Ruellan J. (2011). Image des professionnels de la mort au cinéma. *Études sur la mort*, 1(139), 119-123.
- Savin-Baden, M. et Burden, D. (2019). Digital immortality and virtual humans. *Postdigital Science and Education*, 1(1), 87-103.
- Schwartzman, A. (1993). *Graven Images: Graphic Motifs of the Jewish Gravestone*, Harry N. Abrams.
- Sontag, S. (2003). *Devant la douleur des autres*. Christian Bourgeois.
- Souladié, V. (2011). Présences mémorielles et carences fictionnelles : l'espace du deuil dans le cinéma indépendant new-yorkais post-11/09. *E-rea*, 9(1). <http://journals.openedition.org/erea/1974>
- Thomas, L.-V. (1979). *Civilisations et divagations. Morts, fantasmes, science-fiction*. Payot.

Villagordo, E. (2015). Souviens-toi que tu vas mourir : *Walking Dead* ou comment vivre avec la mort. *Socio-anthropologie*, 31, 61-72.

Virilio, P. (1989). *Esthétique de la disparition*, Galilée.

Vovelle, M. (1978). La mort et l'au-delà dans la bande dessinée. *L'Histoire*, 3, 34-42.

Wagniard, J.-F. et Mabon, A. (2018). Morts par la France, Thiaroye 1944. *Cahiers d'histoire : revue d'histoire critique*, 139, 105-119.

Warburg, A. (2009). *Le rituel du serpent. Art et anthropologie*. Macula.